JACQUES MARIA
EXPERT COMPTABLE HONORAIRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT ASSERMENTÉ PAR
LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE MARSEILLE

CLAUDE MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIONEL MEILLARD
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALP'AZUR CAC
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2022 - 2023

ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE

O . G . E . C.

GROUPE SCOLAIRE « L'ESPERANCE »

Association Régie par la Loi de 1901

Siège Social

35, rue Anatole France
93600 AULNAY SOUS BOIS

SAS ALP'AZUR CAC, Les Vikings B, 31, RUE PAUL BOUNIN,
CS 61051 - 06101 NICE CEDEX 1
TÉL. 04 92 09 03 09 - FAX 04 93 84 98 43
e.mail : alpazurcac@orange.fr - Tramway arrêt Gorbella
TVA intracommunautaire : FR 25 807 545 827
SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET 807 545 827 000 14 - NAF 6920Z

JACQUES MARIA
XPERT COMPTABLE HONORAIRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT ASSERMENTÉ PAR
LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE MARSEILLE

CLAUDE MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIONEL MEILLARD
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALP'AZUR CAC
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE
O . G . E . C.
GROUPE SCOLAIRE « L'ESPERANCE »

Association Régie par la Loi de 1901

Siège Social
35, rue Anatole France
93600 AULNAY SOUS BOIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Aux Membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 FEVRIER 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association O.G.E.C. GROUPE SCOLAIRE « L'ESPERANCE » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

SAS ALP'AZUR CAC, Les Vikings B, 31, RUE PAUL BOUNIN,
CS 61051 - 06101 NICE CEDEX 1
TÉL. 04 92 09 03 09 - FAX 04 93 84 98 43
e.mail : alpazurcac@orange.fr - Tramway arrêt Gorbella
TVA intracommunautaire : FR 25 807 545 827
SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET 807 545 827 000 14 - NAF 6920Z

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément ».

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

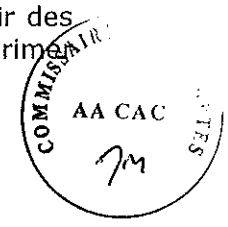

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuive son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NICE,
Le 20 janvier 2024

Pour la SAS ALP'AZUR CAC

Jacques MARIA
Commissaire aux Comptes

Lionel MEILLARD
Commissaire aux Comptes

S.A.S. ALP'AZUR CAC
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
"Les Vikings" Entrée B
31, rue Paul BOUNIN - 06100 NICE
Tél. 04 92 09 03 09 - Fax: 04 93 84 98 43

JACQUES MARIA
XPERT COMPTABLE HONORAIRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT ASSERMENTÉ PAR
LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE MARSEILLE

CLAUDE MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIONEL MEILLARD
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALP'AZUR CAC
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE

O . G . E . C.
GROUPE SCOLAIRE « L'ESPERANCE »

Association Régie par la Loi de 1901

Siège Social
35, rue Anatole France
93600 AULNAY SOUS BOIS

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 AOUT 2023

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

SAS ALP'AZUR CAC, Les Vikings B, 31, RUE PAUL BOUNIN,
CS 61051 - 06101 NICE CEDEX 1
TÉL. 04 92 09 03 09 - FAX 04 93 84 98 43
e.mail : alpazurcac@orange.fr - Tramway arrêt Gorbella
TVA intracommunautaire : FR 25 807 545 827
SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET 807 545 827 000 14 - NAF 6920Z

BILAN ACTIF

OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIF	Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023			01/09/2021 au 31/08/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	13 114,52	13 114,51	0,01	0,01
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	719 133,01		719 133,01	719 133,01
Constructions	15 751 199,04	8 265 668,23	7 485 530,81	7 379 381,57
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 571 079,13	1 293 863,91	277 215,22	254 613,34
Autres immobilisations corporelles	1 200 458,40	955 096,08	245 362,32	199 841,48
Immobilisations corporelles en cours	527 760,93		527 760,93	574 503,94
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 666,67		14 666,67	20 166,67
TOTAL (I)	**19 797 411,70**	**10 527 742,73**	**9 269 668,97**	**9 147 640,02**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	71 109,26		71 109,26	20 965,22
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	58 743,07		58 743,07	57 420,97
Valeurs mobilières de placement	1 941 066,43	1 768,28	1 939 298,15	1 771 247,29
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 865 438,40		3 865 438,40	3 544 556,50
Charges constatées d'avance	97 710,77		97 710,77	61 796,76
TOTAL (II)	**6 034 067,93**	**1 768,28**	**6 032 299,65**	**5 455 986,74**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**25 831 479,63**	**10 529 511,01**	**15 301 968,62**	**14 603 626,76**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

BILAN PASSIF

OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PASSIF	Du 01/09/2022 au 31/08/2023	Du 01/09/2021 au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	19 753,22	19 753,22
Fonds propres complémentaires	4 058 349,78	4 058 349,78
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 991 369,72	2 991 369,72
Autres	495 459,27	495 459,27
Report à nouveau	4 212 134,35	3 604 049,95
Excédent ou déficit de l'exercice	314 965,75	608 084,40
Situation nette (sous total)	*12 092 032,09*	*11 777 066,34*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	36 396,72	40 315,84
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**12 128 428,81**	**11 817 382,18**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	221 166,35	210 960,10
TOTAL (III)	**221 166,35**	**210 960,10**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 820 064,33	1 575 654,92
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus	318 078,00	318 140,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495 838,61	396 209,79
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	285 224,04	246 756,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 006,86	5 934,95
Autres dettes	19 230,96	21 911,44
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 930,66	10 677,07
TOTAL (IV)	**2 952 373,46**	**2 575 284,48**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**15 301 968,62**	**14 603 626,76**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

COMPTE DE RÉSULTAT

OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	177 528,10	180 582,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 049 002,01	4 014 172,58
Dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 774 339,53	1 762 140,15
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	17 933,00	8 680,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 421,64	32 137,22
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	33 226,81	28 117,61
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**6 058 451,09**	**6 025 829,56**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	-2 599,18	-2 869,10
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 787 623,81	1 715 269,90
Aides financières	118 591,46	118 965,44
Impôts, taxes et versements assimilés	281 321,15	266 167,31
Salaires et traitements	2 018 278,05	1 827 075,23
Charges sociales	839 053,83	789 579,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	695 631,16	639 909,87
Dotations aux provisions	10 206,25	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	16 895,86	15 405,83
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**5 765 002,39**	**5 369 503,96**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**293 448,70**	**656 325,60**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	49 069,59	9 516,45
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 797,86	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**56 867,45**	**9 516,45**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

COMPTE DE RÉSULTAT

OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		8 363,22
Intérêts et charges assimilées	43 299,52	50 409,17
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**43 299,52**	**58 772,39**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**13 567,93**	**-49 255,94**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**307 016,63**	**607 069,66**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 030,00	7 714,00
Sur opérations en capital	3 919,12	3 467,57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**7 949,12**	**11 181,57**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		8 623,14
Sur opérations en capital		1 543,69
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**10 166,83**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**7 949,12**	**1 014,74**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**6 123 267,66**	**6 046 527,58**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**5 808 301,91**	**5 438 443,18**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**314 965,75**	**608 084,40**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 15 301 968,62 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 314 965,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC DE L'ESPERANCE, OBJET SOCIAL, ACTIVITES, MOYENS MIS EN OEUVRE

L'organisme de Gestion de l'Ecole Catholique "GROUPE SCOLAIRE DE L'ESPERANCE" provient de la réunion de deux anciens établissements catholiques situés à AULNAY SOUS BOIS (SEINE ST DENIS) : DU GUESCLIN (pour le Primaire et le Lycée) et JEANNE HACHETTE (pour le Collège).

- Elle est constituée sous forme d'association à but non lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901.

- Elle assure une activité d'enseignement depuis la classe primaire jusqu'aux classes de terminales.

- Elle exerce sous contrat d'Association.

- Le collège se situe au 17, rue Camille Pelletan à AULNAY. Il a été rénové et agrandi entre 2005 et 2007.

- Le lycée et l'école primaire se situent au 35, Rue Anatole France à AULNAY. Le lycée a été rénové et agrandi en 2016. L'école primaire est en cours de réhabilitation depuis 2022 . Une partie des locaux est de nouveau accessible aux élèves depuis la rentrée 2023.

- Un gymnase a été construit et achevé en septembre 2007, sur un terrain situé 3 Rue Charcot à AULNAY. Ce terrain est contigu au lycée et à l'école primaire.

- Pour l'ensemble de l'établissement, le total des classes est de 53 et le nombre d'élèves est de 1 563 à la rentrée de septembre 2022.

Les moyens mis en oeuvre pour assurer le fonctionnement de l'OGEC DE L'ESPERANCE se répartissent entre :

- Le personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 90
- Le personnel salarié OGEC : ETP de 52

- Les locaux scolaires suivant le détail ci-dessous :

a) Bail emphytéotique au profit de l'Asscociation immobilière d'Aulnay-sous-bois.

Un bail emphytéotique a été signé le 19 février 1996 pour une durée de 50 ans.

L'OGEC, le bailleur, est propriétaire d'un terrain au 3 Rue Charcot figurant au cadastre sous les références AU n°2 et 4.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

b) Bail à construction au profit de l'OGEC ESPERANCE

L'association immobilière d'Aulnay-sous bois est propriétaire des constructions suivantes :
Collège : 17 Rue Camille Pelletan (section AE lots n°147, 209, 265 et 266)
Lycée : 35 Rue Anatole France (section AU lots n°1 et 2)
Le bail a été signé le 19 février 1996 pour une durée de 50 ans.

Décomposition de l'excédent :

Excédent de gestion scolaire : 314 966 Euros
Déficit de gestion propriétaire : - 13 568 Euros

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022/2023 voit reprendre les voyages à l'étranger.
La réhabilitation de l'école maternelle est en cours.
Un nouveau directeur administratif et financier a pris ses fonctions en 06/2023. (Suite au départ à la retaite de M. BAUDET en 08/2023)

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Absence d'évènements post-clôture.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1) DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la pèriode du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

2) REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023 ont été établis conformément aux dispositions

règlementaires en vigueur (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

Le réglement ANC n)201/-09 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est appliqué aux comptes de l'exercice ouvert le 01/09/2022 et clos le 31/08/2023.

3) CHANGEMENTS COMPTABLES

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Agencements et installations	5 à 20 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Les tableaux de suivi des subventions d'investissement sont joints. (Tableau I)
Ils comprenent :
- un tableau de variation des subventions d'investissement au cours de l'exercice (montant nominal et quote-part virée au résultat)
- un tableau de détail des subventions d'investissement, permettant un suivi par projet et par financeur.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Depuis la modification du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif par le règlement ANC N°2022-02 du 11 mars 2022, la définition des concours publics figurant à l'article 142-9 a été revue, pour tenir compte des évolutions du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

Art. 142-9
Les concours publics sont des contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions.
Ils sont comptabilisés en produit au compte "Concours publics"en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Un tableau de détail des concours publics et subventions est joint. (Tableau II)

AUTRES INFORMATIONS

METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES COTISATIONS

L'OGEC collecte en son nom les cotisations pour le compte de l'autre association.
Ainsi, ces cotisations collectées sont inscrites en produits et les cotisations reversées en charges

REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Le total des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à la somme de 338 930, 54 €.

Aucun avantage en nature n'est alloué les concernant.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE :

Aucun équivalent loyer n'a été calculé suite à l'impossibilité de connaître la valeur du coût de reconstruction à neuf des locaux.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	13 115		
CORPORELLES	Terrains		719 133		
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui		15 090 310		660 889
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 451 107		124 289
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		568 691		41 305
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		12 307		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		536 889		43 420
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		574 504		471 961
	Avances et acomptes				
		TOTAL	18 952 941		1 341 864
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		20 167		
		TOTAL	20 167		
		TOTAL GENERAL	18 986 222		1 341 864

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			13 115	
CORPORELLES	Terrains				719 133	
	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — Sur sol d'autrui				15 751 199	
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			4 317	1 571 079	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				609 996	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				12 307	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			2 154	578 156	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours		518 704		527 761	
	Avances et acomptes					
		TOTAL	518 704	6 471	19 769 631	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			5 500	14 667	
		TOTAL		5 500	14 667	
		TOTAL GENERAL	518 704	11 971	19 797 412	

COMMISSAIRE AUX COMPTES AA CAC

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		13 115			13 115
TOTAL		13 115			13 115
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	7 710 929	559 057	4 317	8 265 668
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 196 494	97 370		1 293 864
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	451 209	15 959		467 168
	Matériel de transport	12 307			12 307
	Mat. bureau et informatiq., mob.	454 530	23 246	2 154	475 621
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		9 825 468	695 631	6 471	10 514 628
TOTAL GENERAL		**9 838 582**	**695 631**	**6 471**	**10 527 743**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions — Sur sol propre				
Constructions — Sur sol d'autrui				
Constructions — Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles — Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles — Matériel de transport				
Autres immobs corporelles — Mat. bureau et mob. informatique				
Autres immobs corporelles — Emballages récupérables divers				
Immobs financières — Titres mis en équivalence				
Immobs financières — Titres de participations				
Immobs financières — Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	891		891	
Valeurs mobilières de placement	9 566		7 798	1 768
TOTAL GÉNÉRAL	**10 457**		**8 689**	**1 768**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	14 667		14 667
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	238	238	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-495	-495	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés	24 235	24 235	
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	34 766	34 766	
	Charges constatées d'avance	97 711	97 711	
	TOTAUX	**171 121**	**156 454**	**14 667**

Renvois
(1) Montant des - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)
(3) Créances reçues par legs ou donations

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	97 711
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**97 711**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	58 862
Disponibilités	32 444
TOTAL	**91 307**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	19 753,22				19 753,22
Fonds propres complémentaires	4 058 349,78				4 058 349,78
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	2 991 369,72				2 991 369,72
Autres réserves	495 459,27				495 459,27
Report à nouveau	3 604 049,95		608 084,40		4 212 134,35
Excédent ou déficit de l'exercice	608 084,40			608 084,40	
Subventions d'investissement	40 315,84			3 919,12	36 396,72
TOTAUX	**11 817 382,18**		**608 084,40**	**612 003,52**	**11 813 463,06**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	1 820 064	549 960	1 270 105	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		495 839	495 839		
Personnel & comptes rattachés		40 511	40 511		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		120 892	120 892		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	123 821	123 821		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		7 007	7 007		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		19 231	19 231		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		6 931	6 931		
TOTAUX		**2 634 295**	**1 364 191**	**1 270 105**	

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 700 000
Emprunts remboursés en cours d'exer. 454 865
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 931
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**6 931**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 095
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 399
Dettes fiscales et sociales	72 868
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**177 363**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 221 166,35 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,50 %
Table de mortalité	Table de mortalité 2017-2019

ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Concernant le prêt de 4 millions d'euros auprès de la CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE dont il reste à ce jour un montant de 1 117 968.94 €, une garantie est donnée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions pour 558 984,47 €.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

COMMISSAIRE AUX COMPTES AA CAC

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

OGEC - OGEC ESPERANCE

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 660 €.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	9 660	9 420
TOTAL	**9 660**	**9 420**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

TABLEAUX DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (TABLEAUX I)

1 - TABLEAU DE VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Solde à l'ouverture de	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	48 082,47			48 082,47
Quote-part virée au résultat	7 766,63	3 919,12		11 685,75
Montant net figurant au passif du bilan	40 315,84	3 919,12		36 396,72

2 - TABLEAU DE DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS (projet et financeur)	**Montant à l'origine**	**Montant à l'ouverture de l'exercice**	**Montant viré au compte de résultat de l'exercice**	**Montant à la clôture de l'exercice**
Subvention Région - Dossier 17008788	6 065	4 064	493	3 571
Subvention Région - Dossier 18003727	2 280	1 616	253	1 363
Subvention Invest Renov-Dossier 19003348	1 404	1 114	148	966
Subvention Invest Renov-Dossier 19003348	9 040	8 114	464	7 650
Subvention Invest Renov-Dossier 20004495	6 353	6 085	635	5 450
Subvention Invest Renov-Dossier 19003348	1 376	1 318	138	1 180
Subvention département FIPD 2017	17 207	14 518	1 353	13 165
Subvention département FIPD 2016	4 358	3 486	436	3 050
...				0
Total	**48 082**	**40 316**	**3 919**	**36 397**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC

TABLEAU DE DETAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS (TABLEAU II)

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	**Exercice N**	**Exercice N-1**
Aides à l'emploi	0	0
Forfaits d'externat	1 653 625	1 643 640
dont forfait Etat	*673 626*	678 522
dont forfait Région	*382 680*	372 934
dont forfait Département	*506 679*	500 821
dont forfait Communes et groupements de communes	*90 640*	91 363
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	**0**	**0**
Autres concours publics	**0**	**0**
Sous-total concours publics	**1 653 625**	**1 643 640**
Subventions État	113 101	110 137
Etat - Crédit global pédagogique	*2 611*	*2 630*
Etat - Subvention repas des professeurs	*1 904*	*1 299*
Etat - Subvention bourses lycée	*85 774*	*87 704*
Etat - Subvention bourses collège	*16 401*	*16 041*
Etat - Subvention fonds sociaux	*1 513*	*1 826*
Etat - Subvention autre	*4 897*	*636*
Subventions Régions	7 614	8 364
Région - subvention restauration	*7 614*	*8 364*
Subventions Départements	0	0
Subventions Communes et groupements de communes	0	0
Autres subventions d'exploitation	0	0
dont solde de la taxe d'apprentissage (affecté au fonctionnement)	*0*	
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	*0*	
dont ... (à détailler)		
Report de subventions	0	
Sous-total subventions d'exploitation	**120 715**	**118 501**
Total concours publics et subventions d'exploitation	**1 774 340**	**1 762 140**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AA CAC